

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Election des conseillers départementaux et interdépartementaux

du 27 mai 2026

Procès verbal simplifié de dépouillement

Élection des Conseillers Départementaux - 59 Nord - Collège des libéraux - Tour unique

Instance : Binominal

Collège : libéraux

Sous-collège : Nord

Secteur : 59

Nombre de sièges titulaires	4
Nombre de sièges suppléants	4
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	4091
Nombre de bulletins dans l'urne	502
Taux de participation	12,27 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	478
Nombre de bulletins blancs	24

Résultats

Candidature	Nb bulletins	% des bulletins exprimés	
DEFROIDMONT Cécile & LASCAR Jean Marc <ul style="list-style-type: none"> ○ DEFROIDMONT ○ LASCAR 	258	53,97 %	Titulaire
DELCOURT Marion & JOLY Alexandre <ul style="list-style-type: none"> ○ DELCOURT ○ JOLY 	131	27,41 %	Titulaire
HILAIRE Jean François & MAJOWSKI Isabelle <ul style="list-style-type: none"> ○ HILAIRE ○ MAJOWSKI 	129	26,99 %	Titulaire

Candidature	Nb bulletins	% des bulletins exprimés	
LESAGE Céline & GALAND Thibault <input type="radio"/> LESAGE <input type="radio"/> GALAND	124	25,94 %	Titulaire
WILLAME MARTIN Alexandra & DEWILDE Jean-Philippe <input type="radio"/> WILLAME MARTIN <input type="radio"/> DEWILDE	106	22,18 %	Suppléant
AUSECACHE RATTIER Perrine & RICOURT Sébastien <input type="radio"/> AUSECACHE RATTIER <input type="radio"/> RICOURT	104	21,76 %	Suppléant
DEGARDIN Anne & LAUER Alain <input type="radio"/> DEGARDIN <input type="radio"/> LAUER	94	19,67 %	Suppléant
MONNEUSE Arnaud & DAICH Nadia <input type="radio"/> MONNEUSE <input type="radio"/> DAICH	88	18,41 %	Suppléant
WRZESZEZYNSKI Karine & CATTEAU Marc <input type="radio"/> WRZESZEZYNSKI <input type="radio"/> CATTEAU	72	15,06 %	
LE GUERN Arnault & POMART Noémie <input type="radio"/> LE GUERN <input type="radio"/> POMART	54	11,30 %	
DUPRIEZ Stéphanie & PRATI Mathieu <input type="radio"/> DUPRIEZ <input type="radio"/> PRATI	32	6,69 %	
COLOMBANI Christine & SZYMCZAK Frédéric <input type="radio"/> COLOMBANI <input type="radio"/> SZYMCZAK	29	6,07 %	

Observations et réclamations

Nous tenions à vous rappeler que :

Le bureau du CDO59 avait décidé irrecevable les candidatures suivantes :

1 - Madame Perrine AUSECACHE RATTIER – M. Sébastien RICOURT (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre.

- Ont joint des documents inutiles

- La date de l'élection n'est précisée sur aucune des deux candidatures.

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

2 - Madame Stéphanie DUPRIEZ – M. Mathieu PRATI (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

3 - Mme Céline LESAGE DERAM – M. Thibault GALAND (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

4 – Mme Alexandra WILLAME MARTIN – M. Jean-Philippe DEWILDE (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre.

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

5 – M. Arnauld MONNEUSE – Mme Nadia DAÏCH (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre.

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

6 - M. Jean-François HILAIRE - Madame Isabelle MAJOWSKI – (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre.

- Les deux candidats produisent des professions de foi séparées.

(Cf. Article 8 du règlement électoral).

7 – Madame Christine COLOMBANI – M. Frédéric SZYMCZAK (PJ)

- Ont produit des déclarations de candidature individuelle et ne produisent pas d'acceptation de candidature de l'un et l'autre.
- Mme Christine COLOMBANI a coché « Exercice libéral et exercice salarié »
- Les deux candidats produisent des professions séparées au dos de leur candidature.
(Cf. Article 8 du règlement électoral).

8 – M. Arnault LE GUERN – Mme Noémie POMART (PJ)

- Ont produit une candidature conjointe mais la signature du second candidat apparait sur une feuille séparée.
(Cf. Article 8 du règlement électoral).

sur décision du national elles ont été acceptées

Signatures des membres du bureau de vote

JOLY Alexandre

Président - 59 - Nord

BOUILLET Gérard

Assesseur - 59 - Nord

CORNUT Armelle

Assesseur - 59 - Nord

M. Gérard BOUILLET M. Jean-Marc LASCAR M. Thierry VEZIRIAN